Puis-je voyager au Nunavik ?

à compter du 1er janvier 2022

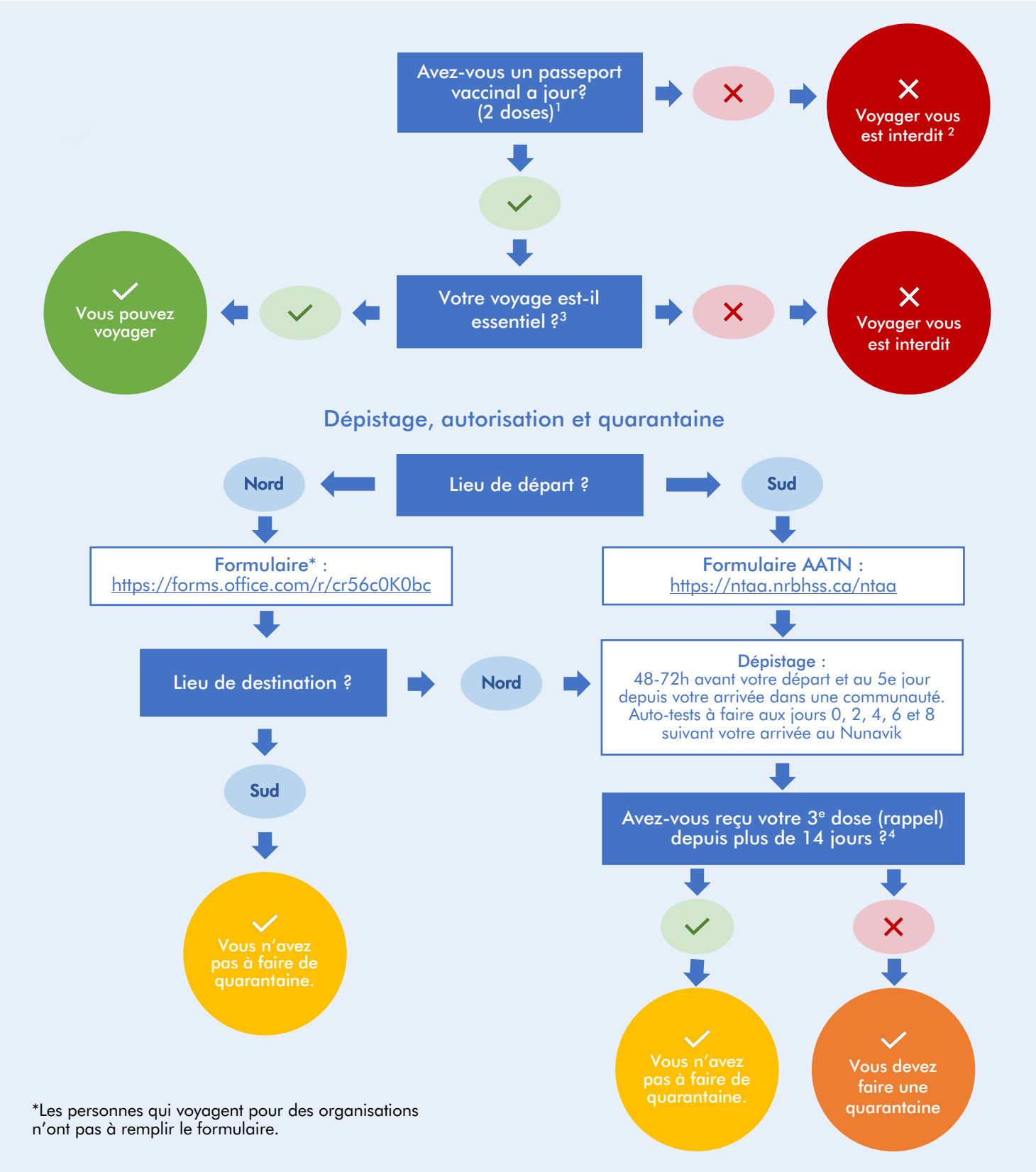

*Les personnes qui voyagent pour des organisations n'ont pas à remplir le formulaire.

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

Puis-je voyager au Nunavik ?

à compter du 1er janvier 2022

[1]ÊTRE ADÉQUATEMENT PROTÉGÉ

Une personne est considérée adéquatement protégée si elle respecte les critères définis par le Gouvernement du Québec : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/statut-de-protection-contre-covid-19

[2]INSTAURATION D'UN PASSEPORT VACCINAL POUR LES DÉPLACEMENTS AU NUNAVIK :

Ordonnance 2021-21-1 : https://nrbhss.ca/sites/default/files/covid19/Ordonnance_2021-20-1_passeport_vaccinal_2021-11-29.pdf

[2]VOYAGES ESSENTIELS

Raisons humanitaires, ordonnance de la cour, obtenir des soins ou des services de santé, fournisseur de services essentiels

[4]ÊTRE PROTEGE AUX FINS DE QUARANTAINE

Une personne qui est considérée **adéquatement protégée** et exemptée de quarantaine dans le cadre d'un voyage au Nunavik, est une personne qui a reçu une 3e dose (dose de rappel) du vaccin contre la Covid-19 depuis au moins 14 jours, OU qui a fait la maladie de la Covid-19 confirmée par un test et qui a reçu 2 doses de vaccin contre la Covid-19, lorsque les intervalles minimaux entre les vaccins et l'infection ont été respectés.

**

Une personne **non-protégée** est une personne qui ne rencontre pas la définition précédente. Cela inclut les personnes de moins de 18 ans pour qui les doses de rappel ne sont pas encore approuvées.

QUARANTAINE

Toute personne, en provenance du Sud ou d'une communauté au niveau d'alerte Rouge ou Orange +, qui n'est pas adéquatement protégée avec 3 doses de vaccin, doit obligatoirement effectuer une quarantaine de 10 jours. Elle peut être faite au Nord, au Sud ou une combinaison des deux.

***Si la dose de rappel a été reçue il y a moins de 10 jours, le nombre de jours restant est à compléter en quarantaine.**

Ceci s'applique à chaque voyage.

DÉPISTAGE:

Voyages Sud–Nord et Nord–Nord :

- Le dépistage (excluant les tests antigéniques) est obligatoire 48 à 72 heures avant le départ ainsi qu'au jour 5 après l'arrivée dans une communauté. Ceci s'applique aux voyages en provenance du Sud, et depuis ou vers une communauté au pallier Orange + ou Rouge.
- Il est fortement suggéré d'effectuer des tests antigéniques (auto-test) remis à l'aéroport au jour du départ (jour 0), ainsi qu'aux jours 2, 4, 6 et 8 en plus du dépistage au CLSC le jour 5.

Voyages de moins de 72h :

Voyage Nord-Sud-Nord :

- Le dépistage avant de rentrer au Nunavik n'est pas à faire.
- Le dépistage au Jour 5 demeure.

Voyage Sud-Nord-Sud :

- Seul le dépistage au pré-départ est nécessaire.
- Le dépistage au Jour 5 n'est pas à faire.

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES